



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Perrot d'Ablancourt
Châlons-en-Champagne

Collège Perrot d'Ablancourt – Académie de Reims

Guide pédagogique de la section internationale



Le mot de la principale

Chers parents, chers élèves, chers visiteurs,

Le collège Perrot d'Ablancourt propose une section internationale aux élèves qui souhaitent enrichir leur culture personnelle et acquérir de solides compétences linguistiques grâce à un enseignement en lettres étrangères et en histoire-géographie en langue **allemande** selon un parcours cohérent construit sur les quatre années du collège par l'équipe enseignante.

Si je vous ai donné envie de découvrir notre section internationale, je vous invite à poursuivre votre lecture pour une présentation détaillée de celle-ci.

C'est toute une équipe qui a le plaisir de vous accueillir !

Nathalie Chapier, la principale.

Équipe d'encadrement de la section internationale

Les élèves de la section internationale du collège Perrot d'Ablancourt sont encadrés par un certain nombre de personnels qui œuvrent à leur bien-être dans l'établissement et à leur réussite scolaire. En voici un aperçu :

Pôle administratif

Chef d'établissement

Nathalie CHAPIER

Secrétariat de direction

Yves DUJON, Mélissa RENARD

Adjoint-Gestionnaire

Papa Birane FALL

Adjoint au Chef d'établissement

Sylvain WALMÉ

Secrétariat d'intendance

Christine TAVERNIER

Pôle Vie scolaire

Conseillers Principaux d'Éducation

Équipe de sept **Assistants d'Éducation**

Équipe de deux **Assistants pédagogiques**

Pôle Santé et social

Infirmières scolaires

*Basma EL HANTITI,
Béatrice HENRY-DERVIN*

Assistante sociale

Valérie CHARDOT

Équipe d'enseignement

Laurianne BUACHE – allemand, lettres étrangères
Damien DÉGARDIN – allemand, lettres étrangères
Delphine DESBROSSE – histoire-géographie, EMC, DNL
Antonia Leveld – assistante de langue vivante

Fonctionnement général du cursus international

Entrée en section internationale

Au collège, l'entrée en section internationale se fait **en classe de 6^{ème}**, par candidature spontanée au cours de l'année de CM2. La section internationale s'ouvre à tous types de profils : élèves ressortissants d'un pays germanophone, élèves ayant suivi le cursus « section internationale » dès le CE2 (à Châlons-en-Champagne, ce cursus est proposé à l'école Jules Ferry), élèves ayant fait une initiation à l'allemand en primaire... Chacun s'accorde à le dire : **Le premier facteur de réussite reste la motivation de l'élève ainsi qu'un travail personnel régulier.**

Enseignements dispensés de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Concrètement, la section internationale se traduit par des heures supplémentaires dans l'emploi du temps des élèves, qui concernent les deux enseignements spécifiques à la section : les **Lettres étrangères** (langue, littérature et civilisation) et la **DNL** (Discipline Non-Linguistique), c'est-à-dire **l'Histoire-Géographie en langue allemande**. En 6^{ème}, les élèves se consacrent pleinement à l'étude de l'allemand : l'étude de l'anglais arrive dès la classe de 5^{ème}, au titre de l'enseignement obligatoire de LV2 (Langue Vivante 2).

	LV1 : Allemand	Lettres étrangères	DNL Histoire-Géogr.	LV2 : Anglais
6^{ème} internationale	4 heures hebdo.	4 heures hebdo.	2 heures hebdo.	
5^{ème} internationale	3 heures hebdo.	4 heures hebdo.	2 heures hebdo.	2,5 heures hebdo.
4^{ème} internationale	3 heures hebdo.	4 heures hebdo.	2 heures hebdo.	2,5 heures hebdo.
3^{ème} internationale	3 heures hebdo.	4 heures hebdo.	4 heures hebdo.	2,5 heures hebdo.

Il est également possible pour les élèves de la section de suivre un enseignement facultatif, qui peut alors leur rapporter jusqu'à 20 points supplémentaires au DNB (Diplôme National du Brevet). Le collège Perrot d'Ablancourt propose deux options facultatives : *Langues et Cultures de l'Antiquité* (dès la 5^{ème}) et *Chant Choral* (dès la 6^{ème}). **Il convient cependant d'être conscient lors du choix d'un enseignement facultatif que celui-ci va d'une part alourdir l'emploi du temps mais également complexifier la réalisation de celui-ci.**

La mention internationale : le précieux sésame

En fin de 3^{ème}, les élèves de section internationale sont soumis à deux épreuves orales : une épreuve orale de **Lettres étrangères** et une épreuve orale d'**Histoire-Géographie en langue allemande**. Chaque épreuve compte pour moitié dans l'obtention de la mention internationale. Pour obtenir la mention idoine, il faut justifier d'un score d'au moins 25 points sur 50 à chaque épreuve.

L'épreuve de Lettres étrangères consiste en un oral de 20 minutes, portant sur un dossier littéraire ou civilisationnel préparé au cours de l'année par l'élève. Au cours des 10 premières minutes, l'élève expose son dossier à la bienveillance du jury, l'analyse, justifie ses choix et montre sa bonne compréhension de son sujet. Les 10 minutes restantes sont dédiées à un temps d'échange avec le jury, qui revient sur le dossier ou invite l'élève à élargir sa réflexion.

L'épreuve d'Histoire-Géographie en langue allemande débute par un temps de préparation de 15 minutes. L'élève propose un développement construit à partir d'un corpus de documents étudiés en classe, autour d'une thématique au programme de 3^{ème}. S'en suit une phase de dialogue avec le jury qui va inviter le candidat à approfondir sa réflexion sur le sujet traité à partir du cours.

Un parcours international mais aussi interdisciplinaire

La section internationale ne doit pas être vue comme un parcours isolé au sein du collège : tout au long de l'année scolaire, les enseignants coopèrent avec leurs collègues pour créer des « ponts » entre les disciplines, donnant parfois lieu à des projets (qui, s'ils s'ancrent dans l'un des quatre parcours éducatifs, peuvent être choisis comme sujet lors de l'épreuve orale du DNB en 3^{ème}).

Mobilités et échanges avec l'étranger

Sorties de la section internationale : quand ? comment ?

Les sorties de la section internationale restent rares et sont de préférence restreintes à deux moments du parcours de l'élève : la **fin de l'année de 6^{ème}** (marquant la fin du cycle 3) et la **fin de l'année de 4^{ème}** (avant l'année de passation du DNB mention internationale). Une telle demande doit être adressée à l'équipe de direction du collège par l'intermédiaire du Secrétariat de direction, et donne lieu à une rencontre avec Madame la Principale ou son adjoint, les enseignants de la section, l'élève et ses responsables légaux. ***Il semble néanmoins important de rappeler que l'entrée en section internationale constitue un engagement en soi sur la durée des études au collège et que les sorties de la section restent exceptionnelles.***

Textes encadrant la section internationale

Code de l'éducation, livre IV, titre II, chapitre I^{er}, section 7, sous-section 1 : Les sections internationales. (Articles D421-131 à D421-143) : admission dans la section, enseignements spécifiques, emploi du temps, conseil de section internationale, place de la section dans le projet d'établissement, conseil académique des sections internationales...

Bulletin officiel n°29 du 21 juillet 2016, section « Enseignements primaire et secondaire », arrêté du 4 juillet 2016 paru au Journal officiel du 16 juillet 2016, référence MENE1618710A : aménagements du programme d'Histoire et de Géographie pour les sections internationales en collège.

Bulletin officiel n°8 du 22 février 2018, section « Enseignements primaire et secondaire », arrêté du 19 février 2018, référence MENE1802827N : définition des épreuves conduisant à l'obtention de la mention internationale.